Johnson wax PROFESSIONAL

ONESOURCE

Fiche signalétique

BC 108

National Fire Protection Association (NFPA)

Risques d'incendie

Santé 3 — 0 Réactivité

Danger spécifique

Hazardous Material Information System (HMIS)

Santé	3
Risques d'incendie	0
Réactivité	0

Vêtements de protection

Apparence Bleu. Liquide. Voir la Section 9.
DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**BC 108**
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.
FTSS#	126173002

Siège social aux É.U.
Johnson Wax Professional
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.jwp.com

Code	38037 & 38038
PMS#	2971062
Date de validation	8/21/2002
Date d'impression	8/21/2002
Remplace	Aucune validation antérieure.
En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	4.095	Non disponible.	Non disponible.
Chlorure de did,cyldim,thylammonium	7173-51-5	4.352	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 84 mg/kg [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.

Peau Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.

Inhalation Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Ingestion Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Notes au physicien	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Laver abondamment après usage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques Masque facial.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Suite à la page suivante

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Menthe
Couleur	Bleu. (Fonçée.)
pH	10 à 10.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.01
Point d'ébullition/condensation	>93.333°C (200°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. Peut former une vapeur acide.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 500 et 5000 mg/kg (rats). Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les réglements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool éthylique

état New Jersey: Alcool éthylique
Massachussetts - Liste des déversements: Alcool éthylique
Massachusetts RTK: Alcool éthylique
Pennsylvanie RTK: Alcool éthylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés	Numéro d'enregistrement de EPA: 70627-21
Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Suite à la page suivante

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.